



Commission des solidarités

4516 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Attribution de subventions au titre de la lutte contre les exclusions

Rapport n° CP/2013/741

Service gestionnaire :

Service pour l'accès à l'autonomie sociale

Résumé :

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2013 à des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Ces différentes demandes de subventions sont regroupées en 7 thématiques.

1. LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

- **L'association CRESUS** mène une action de prévention, d'accompagnement individuel et de règlement économique et juridique de situations de personnes et de familles surendettées. Elle agit contre l'exclusion par l'éducation et la formation financière du public et favorise un accès maîtrisé au crédit pour le financement de projets d'insertion sociale et professionnelle en développant l'accès au micro-crédit social.

L'association sollicite au titre du CUCS une subvention d'un montant de 35 000 € pour la lutte contre le surendettement et de 15 000 € pour le développement du micro-crédit social

- **Le PASS contre le surendettement** : ' Prévenir, Appuyer, Suivre et Soutenir les familles contre le surendettement '. L'UDAF fédère des associations familiales soucieuses d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières. Le PASS s'appuie sur une équipe de bénévoles formés dans le cadre du dispositif et une professionnelle déléguée de l'UDAF.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 7000 €.

2. AIDE AUX VICTIMES

L'aide aux victimes consiste à accueillir, écouter, soutenir psychologiquement et informer toute personne victime d'infraction pénale (violences volontaires, agressions sexuelles, viols, menaces, accidents de la circulation,..) mais aussi toute personne qui se sent atteinte ou lésée dans son intégrité physique ou psychologique.

Les associations d'aide aux victimes proposent une prise en charge pluridisciplinaire. Une équipe de juriste informe la victime de ses droits, l'accompagne dans ses démarches, l'aide à constituer des dossiers (demande d'aide juridictionnelle, demande d'indemnisation, constitution de partie civile). Un psychologue assure un suivi individualisé des victimes qui le souhaitent.

Trois associations interviennent sur le département : ACCORD, SOS Aide aux Habitants et VIADUQ 67 et développent leur intervention en concertation et complémentarité.

Le service d'aide aux victimes à l'Hôtel de police de Strasbourg a été mis en place en 2004 par le CISPD de l'agglomération strasbourgeoise. Un poste de travailleur social (ACCORD) détaché au sein même de l'hôtel de police a été créé.

Les permanences ont lieu tous les jours de la semaine et sont assurées par l'association ACCORD. Les astreintes téléphoniques des week-ends et jours fériés font l'objet d'une alternance entre les trois associations.

En 2010, mise en oeuvre d'un nouveau dispositif, à l'initiative du Procureur de la République, de téléphones portables d'alerte pour les femmes victimes de violences et en très grand danger de subir un nouveau passage à l'acte.

Ce dispositif associe les autorités judiciaires, les forces de police et de gendarmerie, France Télécom (Orange) pour la mise à disposition de portables, Mondial Assistance et ACCORD pour le portage et l'accompagnement des victimes avec le relais de deux autres associations (Viaduc 67 et SOS Aide aux Habitants)

- **ACCORD** : Association Conviviale de Coordination, d'Orientation et de Réinsertion de Détenus, d'Aide aux Victimes et de Médiation

L'association sollicite au titre du CUCS pour la permanence d'aide aux victimes à l'Hôtel de Police sur la CUS une subvention de 16 277 €, pour la permanence d'aide aux victimes sur Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse : 5225 €, pour la permanence d'aide aux victimes de Molsheim-Schirmeck : 1 000 € et pour le dispositif des téléphones portables d'alerte : 12 000 €.

- **SOS AIDE AUX HABITANTS** : l'association sollicite au titre du CUCS pour les permanences d'astreinte à l'Hôtel de Police sur la CUS une subvention de 3 818 €, pour son action d'aide aux victimes, d'accès individuel aux droits et pour le dispositif des téléphones portables d'alerte : 3 000 €, pour la permanence d'aide aux victimes sur Saverne et Sarre Union : 1 500 €.

- **VIADUC 67** : association pour les Victimes d'Infraction, l'Accès au Droit et les Usagers de tous Quartiers. L'association sollicite au titre du CUCS pour les permanences d'astreinte à l'Hôtel de Police une subvention de 3 180 €, pour son action d'aide aux victimes, d'accès individuel aux droits et pour le dispositif des téléphones portables d'alerte : 3 000 €

3. CONDITIONS ET DROITS DES FEMMES

Ces associations ont pour objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Leur objectif est d'informer, orienter et accompagner le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la sexualité et de la santé.

- **LE C.I.D.F.F** : le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles a pour objectif l'information au public, plus spécifiquement féminin, dans les domaines juridique, professionnel, conjugal et familial.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 40 500 €. Un acompte de 20 250 € a été versé en début d'année.

- **LE MOUVEMENT DU NID** aide les personnes prostituées, les familles et les clients à sortir du système prostitutionnel. Elle assure un accueil, une écoute, un soutien psychologique et un accompagnement vers la réinsertion.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 10 000 €.

- **REGAIN** accueille, héberge en urgence, accompagne vers l'insertion durable, des femmes avec ou sans enfants en situation de rupture sociale ou victimes de violences intrafamiliales. L'association se trouve actuellement dans une situation financière difficile. Un plan de restructuration a été fait afin que la structure puisse à minima poursuivre son action d'hébergement. Malgré ces mesures, les co-financeurs - Etat/Ville de Strasbourg/Conseil général - sont appelés à soutenir financièrement Regain.

L'association sollicite à ce titre chacun de ces 3 financeurs pour une subvention d'un montant de 30 000 €.

- **SOS FEMMES SOLIDARITE** lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et pour une prise de conscience accrue de la gravité du phénomène afin d'améliorer les réponses apportées par la société et la justice.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 500 €.

4. INTERVENTION AUPRES DE PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE

- **ATD QUART MONDE** a pour objet la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle, la représentation des exclus et la défense de leurs droits, la promotion et l'intégration des personnes les plus démunies.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 7 000 €.

- **LE CENTRE SOCIAL PROTESTANT** a pour but de développer l'esprit d'entraide, de soutenir le travail social effectué dans les paroisses de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg et de l'Eglise Réformée et de coordonner l'ensemble sur le plan inter paroissial. Elle vient en aide aux personnes en grande difficulté en particulier celles qui n'entrent pas dans les dispositifs sociaux existants et travaille en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 500 €.

- **LE CENTRE COMMUNAUTAIRE MARTIN BUCER** contribue au lien communautaire et à l'action sociale dans le quartier de HautePierre, à partir d'une démarche caritative et solidaire en faveur des familles en situation de précarité : vente sociale à bas prix de vêtements, de meubles, d'articles de braderie et de brocante.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 1 000 €.

- **LA CROIX-ROUGE FRANCAISE** agit à la croisée du secourisme, de la solidarité et de la santé, elle intervient en France comme à l'international.

L'association sollicite à ce titre une subvention pour le fonctionnement de la délégation d'un montant de 10 000 € et pour la base logistique départementale de Mundolsheim de 9 500 €.

- **La CROIX-ROUGE de SELESTAT** exerce des activités de secourisme, formation au secourisme, transport des personnes âgées, vestiaire (recyclage de vêtements) et enfin le versement de secours financiers aux personnes en précarité.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 000 €.

- **LE PAS-SNCF:** le Point d'Accueil et de Solidarité est un espace de médiation, d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des populations en errance sur le site de la Gare. Son but est de servir de passerelle entre les personnes sans domicile fixe du quartier Gare et les partenaires de l'action sociale de la ville.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 10 000 €.

- **LA PLATE-FORME SOLIDARITE** du NEUDORF a pour objet de favoriser un service d'entraide sociale sans distinction de nationalité ni de religion : aide et accueil aux personnes de tout âge, vestiaire, aide alimentaire, point d'écoute, écrivain public, aide à la recherche d'emploi et de logement.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 1 000 €:1ère demande

- **LES RESTAURANTS ET RELAIS DU COEUR** ont pour objet d'aider et d'apporter, sur le territoire du Bas-Rhin, une assistance bénévole aux personnes en difficultés, dans le domaine alimentaire et par une aide aux personnes pour leur réinsertion dans la vie sociale et économique, et d'une manière générale, par toute action contre la pauvreté.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 000 €.

- **LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** a pour but de venir en aide aux personnes défavorisées en situation de pauvreté et de précarité, de permettre aux enfants et aux familles de bénéficier de vacances et d'apporter une aide alimentaire, vestimentaire et financière.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 30 000 €.

5. ACCUEIL PUBLIC ISSU DE L'IMMIGRATION

- **AMSED** : l'Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement est une association d'échanges interculturels et de développement local. Elle a mis en place un service d'Ecrivain Public destiné à aider les personnes ne maîtrisant pas bien la langue française.

L'association sollicite au titre du CUCS une subvention d'un montant de 1 200 €.

- **CASAS** : le Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg a pour objectif de répondre aux besoins quotidiens des demandeurs d'asile hors CADA, en offrant, dans le cadre d'un réseau partenarial, des aides matérielles d'urgence et un accompagnement administratif et juridique.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 6 000 €.

- **CASTRAMI** : le Comité d'Action Sociale en faveur des Populations issues de l'Immigration a pour objectif de favoriser l'accès au droit des résidents étrangers du Bas-Rhin, quel que soit leur nationalité d'origine. Les missions principales du CASTRAMI ont un point central : celui de participer à l'insertion et à l'intégration des personnes issues de l'immigration.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 4 500 €.

- **LA CIMADE** : le Comité Inter Mouvement Auprès Des Evacués est une association qui accueille, conseille et accompagne les étrangers en situation précaire, les aide à se diriger dans le système législatif français et à accéder à leurs droits.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 000 €.

- **MIGRATIONS SANTE ALSACE** a pour mission de contribuer à la protection de la santé des migrants et de leurs familles et mène une action de promotion et de prévention santé en langue d'origine auprès des populations migrantes.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 000 €.

- **PAROLE SANS FRONTIERE** a pour objectif de promouvoir une approche interculturelle dans le domaine de la psychiatrie et vise à sensibiliser les professionnels concernés par les difficultés spécifiques des populations étrangères du point de vue de l'acculturation et de la santé mentale. Le Réseau RESPIRE est un ' RESEau d'accueil Psychologique des familles Immigrées et REfugiées '.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 000 €.

- **PLURIELLES** s'est donnée pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes notamment immigrées du quartier Gare de Strasbourg. L'Association les accompagne dans une valorisation de leurs compétences et vers une meilleure compréhension des institutions socio-éducatives en vue de la réussite scolaire de leurs enfants.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 000 € et 1 000 € au titre du CUCS pour son action collective d'insertion sociale.

6. ACTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL

- **AGATE NEUHOF** : l'Association de Gestion des Ateliers du Neuhof a pour but de promouvoir un travail commun entre toutes les personnes résidant ou travaillant au Neuhof, en vue de contribuer au développement local du quartier et de favoriser la participation des habitants.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 7 000 €.

- **L'UDCSF** : l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles a pour but d'assurer la défense et la représentation des intérêts généraux des familles, en particulier en leur qualité d'usagers, notamment de locataires ou accédants à la propriété et de consommateurs de biens et services. Elle agit pour la protection et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ainsi que pour le soutien à la parentalité.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 000 €.

7. ACTION SOCIALE AUPRES DES DETENUS

- **L'ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON** a pour but d'aider moralement et matériellement les détenus et leurs familles pendant la période de la détention, et d'aider les détenus à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération, avec un objectif de prévention de la récidive.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 1 250 €.

Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Solidarités lors de sa réunion du 16 septembre 2013.

Le montant total des subventions proposées, récapitulées dans le tableau joint en annexe, s'élève à 217 065 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15232	65-6574-58	240 000,00 €	219 750,00 €	217 065,00 €

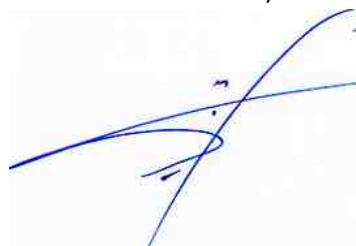
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 217 065 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés ;*
 - *approuve l'avenant et les conventions financières qui interviennent à cet effet entre le département et les associations CIDFF et CRESUS ;*
 - *approuve le versement début 2014 d'une avance financière pour le CIDFF, sous réserve de l'adoption des crédits correspondants au budget primitif 2014 ;*
 - *décide que cette avance s'établira à 50% du montant alloué pour 2013, soit 19 440 €.*
- Elle autorise par ailleurs le Président à signer ces deux conventions et cet avenant.*

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL